

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1400005: demenagements, garde-meubles et leurs activités annexes

En vigueur au 16/04/2014 (Dernière actualisation de la page 16/04/2014)

A partir du 19/10/2012, les données salariales sont reprises dans la sous-commission paritaire officielle 1400500 (AR du 06/09/2012). Le sous-secteur 1400005 a été abrogé à cette date.